



ARRÊTÉ N°2025-207

OBJET : Travaux sur trottoir

21 B rue Leclerc

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions du Code de la Route et celles du Code Pénal,

VU la demande de l'entreprise CF Construction en date du 19 novembre 2025,

Considérant qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique dans les voies et places publiques,

ARRETE

Article 1 : Des travaux d'un muret en pierre sur le trottoir, seront entrepris, au 24/11/2025 au 28/11/2025, par l'entreprise CF Construction (0299397941).

Article 2 : L'emprise des travaux se fera sur le trottoir avec la mise en place de la signalisation par l'entreprise.

Article 3 : l'entreprise devra prendre les mesures adéquates pour permettre l'accès aux secours et aux services publics ainsi qu'aux riverains en dehors des heures d'ouverture du chantier.

Article 4 : Le stationnement sera interdit et déclaré gênant, au droit du chantier et sur 30 mètres de part et d'autre.

Article 5 : L'entreprise aura la charge de la pose, du maintien et la dépose de la signalisation (diurne et nocturne) réglementaire.

Article 6 : L'entreprise devra prendre les précautions nécessaires afin de protéger son environnement.

Article 7 : L'entreprise devra après les travaux, enlever tout décombre de matériaux, nettoyer le chantier, réparer tous dommages éventuellement causés et rétablir à ses frais le domaine public dans son état initial.

Article 8 : Toutes les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément à la loi.

Article 9 : Monsieur le Directeur Général des services de la Commune de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, Madame la Directrice des Services Techniques, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie Autonome Territoriale de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers, sont chargés chacun en ce qui les concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté dont il leur sera remis ampliation et qui sera publié et affiché, selon les formes prévues par l'article L 2122-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, le 19 novembre 2025

Le Maire
Jérôme BÉGASSE



Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr

www.saint-aubin-du-cormier.bzh
 Ville de Saint-Aubin du Cormier



TR: ARRETE RUE LECLERC

À partir de Mairie - Saint-Aubin-du-Cormier <mairie@ville-staubinducormier.fr>

Date Mer 19/11/2025 12:25

À Hervé SERINDAT <herve.serindat@ville-staubinducormier.fr>

1 pièce jointe (386 Ko)

doc_20251119_115714.pdf;

Céline VIEL

Service Accueil – Etat Civil – Elections – Formalités Générales

Absente le mercredi



Mairie - B.P. 13
35140 Saint-Aubin-du-Cormier
Tél : 02 99 39 10 42
saint-aubin-du-cormier.bzh

De : cfcconstructions@orange.fr <cfcconstructions@orange.fr>

Envoyé : mercredi 19 novembre 2025 11:54

À : Mairie - Saint-Aubin-du-Cormier <mairie@ville-staubinducormier.fr>

Objet : ARRETE RUE LECLERC

Bonjour

ci-joint détail pour une demande d'emprise de trottoir :

- travaux au niveau du 21bis rue Leclerc (Mr Avenet et Mde Demeude)
- du 24/11/2025 au 28/11/2025

Comptant sur votre compréhension et dans l'attente d'un arrêté

Bonne réception

Cordialement

Pascal FLEURY

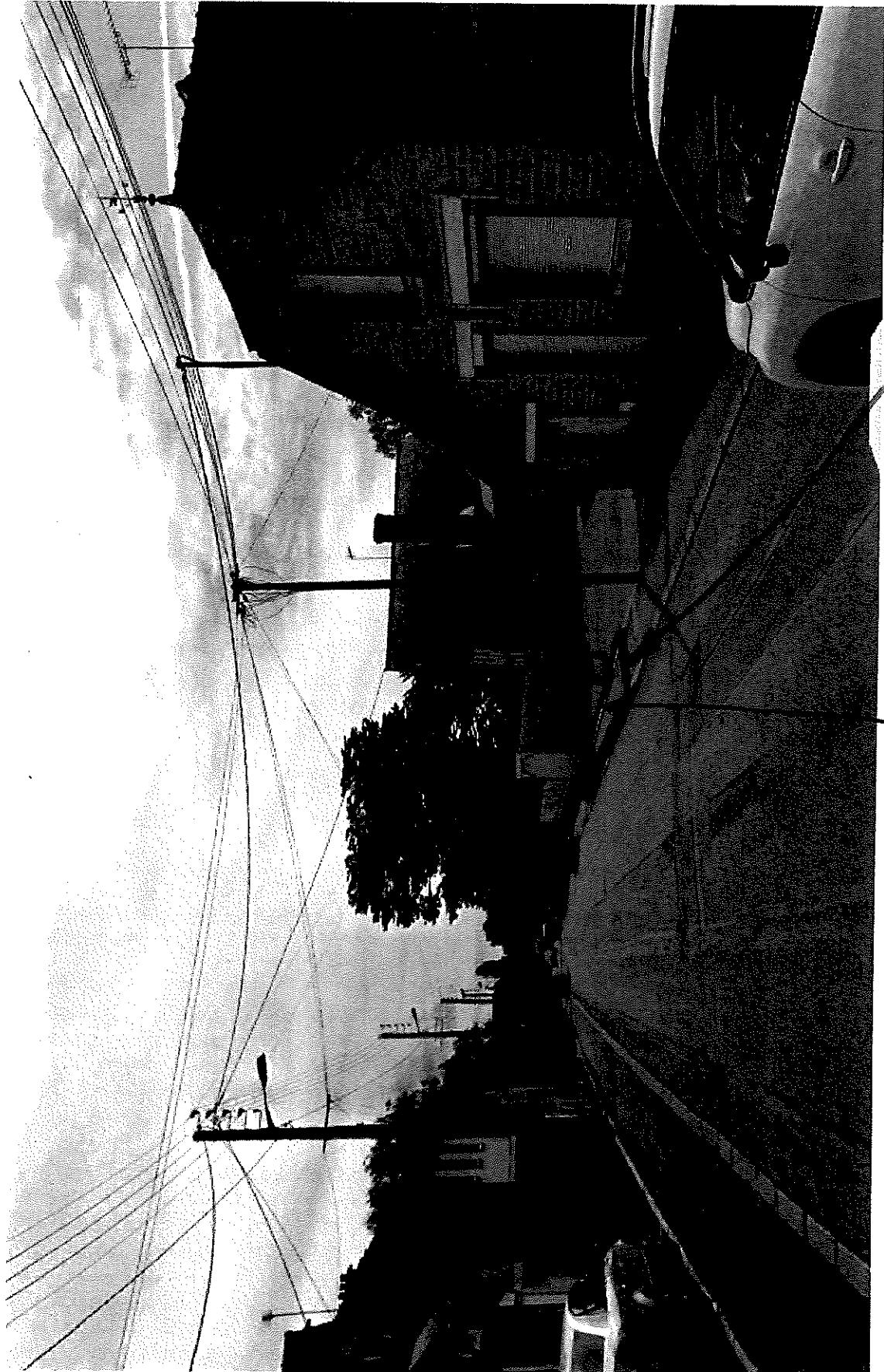
CF CONSTRUCTIONS

tél 02 99 39 79 41

port 06 75 86 23 04

<http://www.cfconstructions.fr>

CF CONSTRUCTIONS
Rue des Monts d'Arrée
35140 ST AUBIN DU CORMIER
T. 02 99 39 79 41
cfconstructions@orange.fr



Empilage sondeuse
du 14/11/2005

Survol en forme
d'ovale

Prévoir d'implanter un Bt B Rue Léclerc - St Aubin du Cormier (AVENIR-GEOAIDE)